

L'ASFETM est un organisme paritaire de santé sécurité du travail qui dessert quelque 1 500 employeurs et 65 000 travailleurs des secteurs de la fabrication d'équipement de transport et de la fabrication de machines.

Vol.17, No.1, Juin 2000
Revue d'information de l'ASFETM

SANTÉ SÉCURITÉ +



■ **La santé sécurité chez
STAGELINE MOBILE STAGE INC.**

■ **La sécurité des presses chez
G.E. Canada Moteurs d'avions**

■ **Levage et ancrage : Attention !**

SANTÉ SÉCURITÉ + est publié par l'Association sectorielle - Fabrication d'équipement de transport et de machines (ASFETM) 3565, rue Jarry Est, Bureau 202 Montréal (Québec) H1Z 4K6 Tél.: (514) 729-6961 ou 1-888-527-3386 Fax: (514) 729-8628

Le contenu de la publicité qui paraît à l'occasion dans **SANTÉ SÉCURITÉ +** est fait de représentations des annonceurs et ne doit pas être interprété ni comme une adhésion de l'ASFETM à ces représentations ni comme une recommandation pour des produits ou services annoncés. L'ASFETM est par ailleurs honorée de l'intérêt que les annonceurs portent à sa revue.

La reproduction des articles est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

FÉMININ - MASCULIN

Veillez noter que les termes et expressions utilisés dans cette publication incluent les deux genres grammaticaux.

DIRIGEANTS CORPORATIFS

Coprésident patronal : Léo Caron (Directeur national, R.H., Atlas Copco Canada)
Coprésident syndical : Alain Poirier (Coordonnateur régional, Syndicat des métallos)
Trésorier : Claude Boisvert (Agent d'affaires, Loge 712, AIMTA)
Directeur général/Secrétaire général : J. Adolphe Roy, c.r.

ADMINISTRATEURS CORPORATIFS

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS PATRONALES

Association de la construction navale du Canada
 Jean-Guy L'Hebreux (Directeur, Env. et Services d'usine, Industries Davie Inc.)
 Richard Martel (Coordonnateur, Santé Sécurité, Industries Davie Inc.)
Association des industries aérospatiales du Canada
 Alex C. Emile (Vice-président, R.H., Pratt & Whitney)
 André Hébert (Directeur, Services techniques aux usines, Pratt & Whitney Canada)
 Charles Larocque (Directeur, R.H., Bell Helicopter Textron)
 Marie-Josée Lemieux (Directrice, R.H., Bombardier Aéronautique Inc.)
 Yves Hamelin (Superviseur, Sécurité et Hygiène ind., Bombardier Aéronautique Inc.)
 Linda Lessard (Directeur, R.H., Rolls Royce Canada Liée)
Association des manufacturiers de machines et d'équipement du Canada
 Léo Caron (Directeur national, R.H., Atlas Copco Canada)
 Ronald Hébert (Directeur, Santé Sécurité, Alstom Canada)

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS SYNDICALES

Syndicat des métallos (MUA-FTQ)
 Alain Poirier (Coordonnateur régional)
 Sylvain Tremblay (Président, Section locale 9414)
Fédération de la métallurgie (CSN)
 Mario Lévesque (Rep. Prévention, Bombardier Transport Inc.)
 Jean-Pierre Tremblay (Secrétaire, Fédération)
Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA-FTQ)
 Claude Boisvert (Agent d'affaires, Loge 712)
 Ghislain Tremblay (Président, Syndicat, Rolls Royce Canada)
Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD)
 Sylvain de Repentigny (Président, Syndicat, Héroux Inc.)
Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada-FTQ)
 André Gendron (Permanent syndical)
 Raynald Plante (Repr. Prévention, Pratt & Whitney Canada)

PUBLICATION

Éditeur/Rédacteur :
 J. Adolphe Roy

Rédaction et coordination :
 Suzanne Ready

Autorisation et supervision:

Comité des relations publiques:
 Charles Larocque, Marie-Josée Lemieux, Sylvain Tremblay, André Gendron, J. Adolphe Roy

Production :

Prétexte Communication graphique

Tirage : 18 000 exemplaires

Dépôt légal
 Bibliothèque nationale du Québec
 Deuxième trimestre 2000
 ISBN 2-921869-26-8
 POSTE PUBLICATIONS
 1444417



EN COUVERTURE :

Stageline Mobile Stage Inc., à L'Assomption, est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de scènes mobiles et d'équipement scénique.

Photos : Stageline

À SURVEILLER !

Prochaines sessions de formation en santé sécurité offertes à nos bureaux

CONDUITE SÉCURITAIRE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS

Enseigner aux caristes les composantes des chariots, les principes de stabilité, les règles de circulation, le chargement le déchargement, l'entretien préventif, les règles de sécurité, etc.

Dates	Heure
13 juillet 2000	de 8 h à midi
17 août 2000	de 8 h à midi

SIMDUT POUR FORMATEURS

Session d'une durée de deux jours pour vous habiller à former les travailleurs de votre établissement. Au programme : normes, loi et réglementation, notions élémentaires de chimie et de toxicologie, présentation du contenu de la formation SIMDUT pour travailleurs et prestation de cette formation par les participants. ATTENTION : SESSION OFFERTE EXCLUSIVEMENT AUX ENTREPRISES DU SECTEUR FABRICATION D'ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT ET DE MACHINES.

Date	Heure
30 et 31 août 2000	de 8 h 30 à 16 h 30

TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Pour assurer la formation des travailleurs (camionneurs, manutentionnaires, expéditeurs ou autres), telle qu'exigée par la Loi sur le transport des matières dangereuses.

Date	Heure
12 septembre 2000	de 8 h à midi

PROCÉDURE DE TRAVAIL SÉCURITAIRE EN ESPACE CLOS

Session destinée aux gestionnaires SST chargés d'élaborer une procédure de travail en espace clos à leur entreprise. Au programme : Loi et réglementation, procédure et permis d'entrée, mise en place de mesures préventives et d'urgence, utilisation d'instruments de mesure à lecture directe, choix d'équipement de protection respiratoire et d'équipement de sauvetage, démonstrations, simulation d'une procédure de sauvetage.

Date	Heure
29 septembre 2000	de 8 h 30 à 16 h 30

SIMDUT POUR TRAVAILLEURS

Assurer la formation des travailleurs, telle qu'exigée par le SIMDUT, à partir d'exemples d'étiquettes et de fiches signalétiques des produits dangereux utilisés en entreprise. SIMDUT signifie « Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ».

Date	Heure
7 novembre 2000	de 8 h à midi

Lieu des formations

Aux bureaux de l'ASFETM : 3565, rue Jarry est, Montréal

Coût / Information / Inscription

Suzanne Ready (514) 729-6961 ou 1-888-527-3386

Inscrivez-vous sans tarder !
 ASFETM MAX



La mission corporative de l'ASFETM

Fondée sur la Loi de Murphy qui énonce que tout ce qui peut mal tourner, tournera mal tôt ou tard, la mission de l'ASFETM est d'aider les employeurs et les travailleurs à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, en faisant pour eux de la recherche, en leur offrant de l'information, de la formation et de l'assistance technique qui visent essentiellement à rendre impossibles les accidents et les maladies qui sont possibles au travail, et en privilégiant à cette fin l'élimination de cette possibilité à sa source même, selon un processus de participation paritaire.

Chez Stageline Mobile Stage Inc. : La santé sécurité à l'avant-scène !

par **Suzanne Ready**
Chargée de l'information, ASFETM



Stageline Mobile Stage Inc. est une entreprise dynamique spécialisée dans la conception et la fabrication de scènes mobiles et d'équipement scénique, intégrant les technologies de la scène, du transport, de la structure et de l'hydraulique.

En affaires depuis plus de 15 ans maintenant, l'entreprise, située à l'Assomption, emploie une centaine de personnes.

Chez Stageline, les impératifs de la production et un carnet de commandes bien rempli créent souvent une activité fébrile, mais pas au détriment de la sécurité, nous rapporte **Daniel Pagé**, directeur d'usine et responsable de la santé sécurité. Pour cela, il faut s'assurer de la bonne collaboration des travailleurs,

déjà bien sensibilisés à la prévention. « Tout va vite, mais de façon sécuritaire ! », affirme-t-il.

M. Pagé nous rapporte que le comité SST, mis sur pied il y a quelques années, comporte depuis peu de nouveaux membres qui y ont apporté un nouvel élan de dynamisme. Ces employés, représentant divers secteurs de l'entreprise (usine, soutien technique, administration), y siègent régulièrement pour discuter... et agir ! Inspection préventive, programme de prévention, programme de formation, plan d'urgence, équipement de protection individuelle, prévention des maux de dos, etc., sont autant de sujets de préoccupation et d'actions.

Le responsable du comité SST, **Éric Racine**, représentant de l'équipe technique, souligne notamment que, suite à l'identification des besoins des travailleurs, un programme de formation SST a été élaboré. Plusieurs sessions de formation portant sur le SIMDUT, la conduite sécuritaire des chariots élévateurs et l'utilisation sécuritaire des élingues et ponts roulants ont donc été organisées, le tout animé par **Jean Larivière**, conseiller en prévention de l'ASFETM. « La formation, c'est réellement un bon investissement ! », nous dit M. Racine.

Bref, la santé sécurité du travail, c'est un élément important chez Stageline, où l'on s'emploie invariablement à créer un environnement propice au travail sécuritaire.



Quelques participants à l'une des sessions de formation portant sur l'utilisation sécuritaire des élingues.



Chez STAGELINE MOBILE STAGE INC., **Daniel Pagé**, directeur d'usine (à gauche) et **Jean Larivière**, conseiller en prévention de l'ASFETM (à droite) entourent quelques membres du comité SST : **Éric Racine** (équipe technique), **Julie Urbain** (bureaux) et **André Bélair** (usine). Les autres membres du comité SST qui n'apparaissent pas sur la photo sont **André Lupien** (direction) et **Sylvain Ouellet** (usine).

Nouveaux membres au Conseil d'administration de l'ASFETM



Yves Hamelin

Superviseur, Sécurité et Hygiène industrielle
Bombardier Aéronautique Inc.
Représentant de l'Association
des industries aérospatiales du Canada (AIAC)



Ghislain Tremblay

Président du syndicat
Rolls Royce Canada Ltée
Représentant de l'Association internationale
des machinistes et des travailleurs
de l'aérospatiale (AIMTA)



Linda Lessard

Directrice, Relations industrielles
Rolls Royce Canada Ltée
Représentante de l'Association
des industries aérospatiales du Canada (AIAC)

L'ASFETM parmi vous!

Voici quelques-unes des nombreuses interventions de l'ASFETM, effectuées ces derniers mois dans les établissements du secteur.

FORMATION SUR L'UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉLINGUES CHEZ ALSTOM TRANSPORT INC.



Chez Alstom Transport Inc., à Montréal, quinze participants ont récemment suivi notre session de formation portant sur l'utilisation sécuritaire des élingues et ponts roulants, donnée par Jean-Guy Boucher, conseiller en prévention de l'ASFETM. Cette formation explique les procédures et méthodes de travail sécuritaires lors de l'utilisation de divers appareils et accessoires de levage, de même que leur inspection préventive. Sur la photo, on reconnaît M. Boucher entouré de participants attentifs à l'inspection de diverses élingues.

ASSISTANCE TECHNIQUE EN VENTILATION CHEZ TECHNOLOGIES CHOMAS INC.

Waguih Geadah, ingénieur/coordonnateur à l'ASFETM, a récemment offert conseil et assistance techniques chez Technologies Chomas Inc., à Boucherville, pour un problème d'odeurs de solvants, dans un petit laboratoire de recherche opéré par l'entreprise. Celle-ci est un fabricant de presses pour imprimerie. Sur la photo, on reconnaît, de gauche à droite, Pierre Vandal, mécanicien, Christian Nadeau, conseiller aux ressources humaines et responsable SST et Waguih Geadah de l'ASFETM.



FORMATION DE FORMATEURS SUR L'UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉLINGUES CHEZ INDUSTRIES TANGUAY INC.

Régis Fortin et Yvon Perron, deux employés de Industries Tanguay Inc., à St-Prime, ont reçu une formation de formateurs sur l'utilisation sécuritaire des élingues et ponts roulants, laquelle leur a été donnée par Claude Angiolini, conseiller en prévention de l'ASFETM. Ils sont désormais en mesure d'assurer cette formation à tout nouvel employé de cette entreprise en pleine expansion, oeuvrant dans la fabrication d'équipement forestier et de semi-remorques. Sur la photo de gauche, on reconnaît Claude Angiolini lors d'une session aux travailleurs et sur celle de droite, Yvon Perron, lors de sa première « prestation » à titre de formateur.



FORMATION SIMDUT

Notre formation sur le SIMDUT, d'une durée de 4 heures, enseigne aux travailleurs l'utilisation sécuritaire des matières dangereuses, notamment par une bonne compréhension des étiquettes et fiches signalétiques des produits contrôlés utilisés dans leur milieu de travail.

CHEZ ÉQUIPEMENTS D'INCENDIE WILDFIRE INC.

Deux sessions ont été données à une quinzaine d'employés chez **Équipements d'incendie Wildfire Inc.**, une entreprise située à Lachine. Sur la photo, on reconnaît vers la gauche, **Claude Angiolini**, conseiller en prévention de l'ASFETM, expliquant aux participants les sept éléments obligatoires devant apparaître sur une étiquette du fournisseur.



CHEZ INDUSTRIES PLACAGE LEGO

Gilles Dubé, conseiller en prévention de l'ASFETM, a récemment assuré cette formation auprès de 15 travailleurs, chez **Industries de Placage Lego**, à Montréal. Sur la photo, on aperçoit un groupe de participants attentifs aux propos de M. Dubé qui explique les différents symboles SIMDUT.

CONDUITE ET UTILISATION SÉCURITAIRES DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS

La formation de l'ASFETM sur la conduite et l'utilisation sécuritaires des chariots élévateurs relève les principaux risques reliés à la conduite d'un chariot élévateur et enseigne les principes sécuritaires s'y rattachant. On y parle : composantes des chariots, principes de stabilité, règles de circulation, chargement et déchargement, entretien préventif, règles de sécurité, etc.

CHEZ CAMOPLAST INC.

Quelques sessions ont récemment été données chez **Camoplast Inc.**, à Richmond, à une cinquantaine de travailleurs. Rappelons qu'à cette entreprise, une nouvelle politique en santé sécurité au travail demande que toute personne ayant à utiliser, même occasionnellement, un chariot élévateur ait suivi une telle formation de conduite sécuritaire. Sur la photo, on aperçoit **Benoît Bouillon**, conseiller en prévention de l'ASFETM, lors de l'évaluation de la partie pratique du cours.



FORMATION À NOS BUREAUX

Une telle session a été donnée par **Jean Larivière**, conseiller en prévention de l'ASFETM, aux bureaux de l'ASFETM, rue Jarry Est à Montréal. Rappelons que, bien que nos sessions de formation se donnent préférablement sur les lieux du travail, en entreprise, l'ASFETM organise régulièrement de telles sessions à ses bureaux pour accommoder les entreprises qui ne peuvent réunir un nombre minimum de participants. Sur la photo, on aperçoit quelques participants à l'une de ces récentes sessions; debout : le formateur, Jean Larivière.



1999 : L'exercice le plus productif depuis la fondation de l'ASFETM !

L'exercice 1999 a été le plus productif depuis la fondation de notre organisme en 1983. Rappelons que le programme d'action pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1999, comportait 6 projets au programme *Recherche et documentation*, 9 projets au programme *Formation et information* et 9 projets au programme *Conseil et assistance techniques*, lesquels avec notre programme de *Soutien administratif*, constituaient ainsi un total de 25 projets.

RECHERCHE ET DOCUMENTATION

Notre Centre de documentation, qui compte maintenant quelque 4 200 documents, continue de desservir à la fois les membres de notre personnel, les employeurs et les travailleurs. On y a répondu à 181 demandes de service et pas moins de 62 établissements de notre secteur y ont fait appel. Notre réputation d'excellence étant largement reconnue, des demandes additionnelles nous sont parvenues de 21 établissements hors secteur ainsi que de CLSC, de Régies régionales de santé publique, de l'IRSST et de la CSST.

Dans le domaine de la recherche, on se souviendra que nous avons tenu une consultation générale des délégués lors de l'assemblée générale d'avril 1999. Cet exercice n'était pas de la nature d'un appel d'opinions favorables ou défavorables sur des matières ou des services préalablement listés sur des questionnaires destinés aux délégués. Nous avons plutôt voulu laisser à l'initiative de chaque délégué le choix de nous exprimer tous les commentaires et toutes les suggestions qui lui venaient à l'esprit. Il est évident que ce procédé consultatif pouvait laisser libre cours à un très vaste éventail d'avis et même de suggestions individuelles qui pouvaient parfois risquer de dépasser le cadre tant de notre mission corporative que nos ressources humaines et financières. Mais l'expérience valait la peine d'être tentée et nous l'avons réalisée aussi correctement que possible compte tenu de nos contraintes corporatives.

Cette démarche a permis de recueillir 74 commentaires et suggestions qui ont fait l'objet d'un examen minutieux de la part des membres de la direction, de l'équipe opérationnelle et des administrateurs du Comité paritaire des relations publiques et du Conseil d'administration qui, à la recommandation de ce Comité, a adopté un ajout spécifique à la programmation 2000 en suite à cette consultation générale.

L'exercice en question devait fondamentalement tenir compte de nos ressources humaines et financières. De même et ainsi qu'il a été alors souligné, la poursuite de cette démarche qui était destinée à améliorer nos relations avec notre clientèle, devait et doit toujours être réalisée sans pour autant délaissier les procédés qui sont couramment utilisés et qui ont démontré leur utilité et leur efficacité.

FORMATION ET INFORMATION

En matière de formation et d'information, en plus de notre revue d'information *Santé Sécurité +*, nous avons publié un calendrier et un agenda de prévention pour l'année 2000. Il en a été de même pour la distri-

bution régulière d'affiches qui font la promotion de la prévention. Ces projets ont été réalisés; il convient néanmoins de reconnaître que le format réduit de notre calendrier 2000 fait qu'il n'est pas aussi réussi que ceux des années précédentes. À ce sujet, il importe de souligner que c'est pour des raisons de coûts que le format en a été réduit, notamment les frais d'expédition postale qui sont devenus extrêmement élevés. Nous sommes actuellement à la recherche d'une autre solution qui permettra de rétablir l'ancien format tout en limitant les coûts postaux.

Notre programme de formation permanente du personnel s'est poursuivi, notamment sur les sujets suivants :

- Formation technique sur « la mise à la terre »
- Formation sur les équipements de protection respiratoire à adduction d'air
- Formation sur la nouvelle *Loi concernant les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds*
- Formation sur le cadenassage
- Formation sur l'utilisation d'Internet en hygiène et toxicologie industrielles.

Quelques membres du personnel ont aussi poursuivi des études dans des domaines d'intérêt pour leurs fonctions, dont : notre ingénieur/coordonnateur, en droit et au niveau d'un doctorat en génie; une commis de bureau, en comptabilité et le chargé de recherche technique au niveau d'une maîtrise en génie.

Nos colloques régionaux portaient sur la prévention des incendies en usine. Ils ont connu un réel succès avec la collaboration de spécialistes dans le domaine.

Nous avons aussi participé activement à plusieurs activités régionales organisées conjointement avec la CSST et les Régies régionales de santé publique, dans le cadre de la campagne de prévention SST 1999, notamment à Québec, Valleyfield, Laval, Trois-Rivières, Rouyn-Noranda et même à Gaspé.

En matière de sessions de formation dispensées par les membres de notre personnel, le bilan de l'année 1999 est remarquable. Il porte sur un vaste éventail de 22 sujets de formation, ce qui illustre bien l'ampleur et la diversité des services ainsi fournis.

À ce sujet, il convient ici de souligner l'accumulation de nos records annuels dans le domaine de la formation. Les résultats pour 1999 montrent un **nouveau record de 29 533 heures-personnes** par rapport à un total de 24 801 heures-personnes en 1998. **Il s'agit là d'une augmentation de près de 19 %** et cela sans compter les sessions d'information sur des sujets spécifiques, notamment sur la protection des yeux où l'on a rencontré 166 travailleurs. L'excellence de notre formation rend notre organisme extrêmement populaire auprès d'une clientèle qui grandit sans cesse. Toutefois, et comme nous l'avions évoqué dans notre rapport annuel 1998, ces records devaient tôt ou tard entraîner l'apport de ressources humaines additionnelles. C'est ce qu'a d'ailleurs reconnu clairement notre Conseil d'administration en septembre 1999, en autorisant l'embauche de 6 employés additionnels (sur une période de 3 ans à compter de l'an 2000). Cet apport de

ressources humaines est conforme à l'ajout qui a été fait à notre Programmation 2000 en suite à la consultation générale des délégués tenue lors de l'assemblée générale d'avril dernier.

CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUES

En 1999, les demandes de service pour conseil et assistance techniques se sont maintenues. On a ainsi procédé à 141 cas d'assistance technique portant notamment sur : l'entreposage des matières dangereuses, le travail en espace clos, la ventilation, la sécurité des machines, l'ergonomie, le choix des respirateurs, l'utilisation de produits chimiques, l'identification des contaminants chimiques, le fonctionnement des appareils de mesure ainsi que la réduction du bruit. De plus, notre système de production de fiches signalétiques et d'étiquettes SIMDUT, sous la responsabilité de l'hygiéniste/ergonome, a été largement utilisé.

À ces services s'ajoutent ceux qui ont été fournis pour l'assistance à l'organisation ou la réorganisation de comités de santé et de sécurité du travail. De l'assistance a aussi été fournie pour aider les établissements à se conformer aux autres dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* portant sur les droits et obligations tant des travailleurs que des employeurs.

Les programmes intégrés d'intervention (appelés PII) que la CSST a mis en application, ont aussi fait l'objet de notre collaboration pour la troisième année consécutive.

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le soutien administratif et la gestion du personnel ont été assurés selon les exigences du service. Dans tous ces domaines de l'administration, les normes prescrites dans la réglementation de régie interne ont fait l'objet d'un contrôle approprié et d'une supervision constante non seulement pour le respect de notre mission corporative générale, mais plus spécialement pour la sécurité des administrateurs et autres préposés relativement aux responsabilités qui leur incombent.

Les objectifs de notre programmation annuelle ont été atteints. Ceux de certains projets -notamment ceux de formation- ont été largement dépassés. Nous exprimons notre appréciation et nos remerciements aux membres de notre personnel et à nos administrateurs. L'année 2000 se présente ainsi comme un nouveau défi que nous sommes disposés à relever avec enthousiasme !



LES COLLOQUES RÉGIONAUX 2000 DE L'ASFETM

Réduction du bruit en usine

Parmi ses activités d'information, l'ASFETM organise annuellement des colloques dans quelques régions du Québec.

Au programme, cette année: **la réduction du bruit en usine.**

C'est bien connu : une exposition quotidienne à des niveaux de bruit élevés, en milieu de travail, constitue un facteur de risque important, pouvant entraîner une surdité professionnelle. La journée que nous proposons ici vous permettra de faire le point sur la question.

Après un rappel de quelques notions utiles sur le bruit, nous y aborderons les sujets suivants : réglementation et normes, les plus récents développements en protection individuelle, contrôle du bruit et des vibrations, etc., le tout illustré concrètement, de façon pratique et... bruyante !

Cela saura sans doute répondre à plusieurs de vos interrogations et vous donnera des outils pour agir, car il est possible de réduire le bruit en milieu de travail.

L'ASFETM tiendra ses deux prochains colloques aux dates et endroits suivants :

Sainte-Foy, 4 octobre 2000

(Hôtel Plaza Québec)

Longueuil, 25 octobre 2000

(Holiday Inn Montréal / Longueuil)



Près de trente personnes ont participé au colloque de l'ASFETM portant sur la réduction du bruit en usine, à Laval, en mai dernier. On reconnaît ici Tony Venditti, ingénieur chargé de recherche technique à l'ASFETM, en pleine présentation.

PROGRAMME

8 h 15	Inscription	11 h 00	Protecteurs individuels contre le bruit par Jérémie Voix, M.Sc.A., Ph.D. Génie (en cours)
8 h 30	Mot de bienvenue et Introduction	12 h 00	Dîner
8 h 45	Quelques notions utiles sur le bruit par Tony Venditti, ing., Chargé de recherche technique, ASFETM	13 h 15	Contrôle du bruit et des vibrations par l'utilisation de matériaux acoustiques par Phat Nguyen, ing., PRODUITS ACOUSTIQUES P.N. INC.
10 h 00	Pause santé	16 h 15	Mot de la fin et Conclusion
10 h 15	Réglementation : normes, lois et règlements pertinents par Tony Venditti, ing., Chargé de recherche technique, ASFETM	16 h 30	Clôture

COÛT (par personne, incluant taxes, dîner, pauses santé et documentation) :

65\$ Établissement du secteur *Fabrication d'équipement de transport et de machines* (56,50\$ + TPS 3,96\$ + TVQ 4,54\$ = 65\$)

120\$ Établissement hors secteur ou autre organisme (104,32\$ + TPS 7,30\$ + TVQ 8,38\$ = 120\$)

Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'ASFETM. Une confirmation d'inscription suivra.

L'inscription préalable est obligatoire

par la poste

ASFETM

3565, Jarry est, Bureau 202
Montréal (Québec) H1Z 4K6

par télécopieur

(514) 729-8628

par téléphone

(514) 729-6961 ou 1-888-527-3386

Information / Inscription : Suzanne Ready

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Colloques régionaux 2000 de l'ASFETM
RÉDUCTION DU BRUIT EN USINE

4 octobre 2000 / Sainte-Foy

25 octobre 2000 / Longueuil

Nom : _____

Fonction : _____

Établissement ou organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone: () _____

Télécopieur: () _____

CHEZ G.E. CANADA MOTEURS D'AVIONS :

par **Suzanne Ready**
Chargée de l'information, ASFETM

Priorité à la sécurité des presses !

Installé à Bromont depuis 1983, l'établissement **G.E. Canada Moteurs d'avions** fabrique des aubes de moteurs d'avions à réaction. Regroupant environ 650 travailleurs, cette entreprise a adopté le mode de la gestion participative, avec des équipes de production autonomes, en rotation régulière, encourageant ainsi polyvalence et flexibilité.

Guylaine Lacroix, responsable de la santé sécurité à l'entreprise, nous raconte que, ces dernières années, la sécurité des presses a fait l'objet d'une préoccupation particulière au sein de l'entreprise. C'est bien connu, l'opération d'une presse comporte des risques importants d'accidents, aux mains notamment. L'implantation de mesures sécuritaires permanentes pour l'utilisation de ces presses s'imposait !

Chez G.E. Bromont, au département de la forge, 21 opérateurs sont assignés aux presses servant à forger des aubes de compresseur. Chacune de ces presses est pourvue d'une pédale actionnée par le pied.

Alain Girard, ingénieur et **Marco Lapointe**, opérateur membre du comité SST, nous rappellent que l'opération comporte trois étapes :

1. La pièce est d'abord chauffée dans un four : le travailleur l'y place manuellement et l'en retire à l'aide de pinces (puisqu'elle est chaude).
2. La pièce est ensuite insérée, toujours à l'aide de pinces, dans une première presse qui sert à la forger. Le travailleur actionne cette presse à l'aide de la pédale.
3. La pièce est retirée de cette presse et insérée dans une deuxième presse qui sert à la découper. L'opérateur retire finalement la pièce. Le cycle est complété.

Rappelons-le : une presse actionnée par pédale, c'est un risque ! En effet, il s'agit d'appuyer avec le pied sur la pédale et d'avoir une main dans la presse pour que le pire survienne... On a donc recherché un dispositif de sécurité pouvant réduire le risque « à la source ». Résultat : chaque presse a été dotée d'un rideau optique placé devant la zone d'opération. Ainsi, si une partie du corps de l'opérateur obstrue le faisceau optique, la presse s'arrête aussitôt ou ne démarre pas.

Mais la recherche du dispositif le mieux adapté ne fut pas facile. En effet, un des problèmes que l'entreprise a dû surmonter est celui des vibrations causées par chaque coup de la presse. Ces vibrations perturbaient le fonctionnement du rideau optique, de sorte que la

presse s'arrêtait souvent au milieu de sa course. On a finalement trouvé un modèle de rideau optique qui n'est pas affecté par les vibrations. D'ailleurs, c'est ce qu'exige la norme CSA Z142-M90 sur la sécurité des presses, comme le rappelle **Tony Venditti**, ingénieur chargé de recherche technique à l'ASFETM, qui a d'ailleurs conseillé l'entreprise dans sa démarche.

L'implantation de cette mesure préventive s'est faite de façon progressive. D'abord, pour ne pas nuire aux exigences de la production, mais aussi pour permettre aux opérateurs de s'adapter à une nouvelle cadence de travail. De plus, régulièrement, des ajustements doivent être effectués par la maintenance, ce qui demande aussi souplesse et adaptation de la part des opérateurs. Désormais, toute nouvelle presse est équipée de ces rideaux optiques.

« Un accident, c'est un accident de trop ! », répète invariablement **Philippe Simonato**, directeur d'usine chez G.E. Bromont. Voilà le nouveau mot d'ordre SST à l'entreprise !



Chez G.E. CANADA MOTEURS D'AVIONS.
De gauche à droite. Assis : **Alain Girard**, ingénieur, **Guylaine Lacroix**, responsable de la santé sécurité et **Marco Lapointe**, opérateur membre du comité SST.
Debout : Les représentants de l'ASFETM : **Claude Millette**, conseiller en prévention, **Tony Venditti**, ingénieur chargé de recherche technique et **Jean-Guy Boucher**, conseiller en prévention.

Au département de la forge, les presses servant à forger des aubes de compresseur sont désormais pourvues de rideaux optiques.



L'opérateur **Eric-Pierre Martel** s'apprête à insérer la pièce dans une deuxième presse qui sert à la découper.

Par la poste :

ASFETM
3565, Jarry est, Bureau 202
Montréal (Québec) H1Z 4K6

Par téléphone :

(514) 729-6961
ou 1-888-527-3386

Par télécopieur :

(514) 729-8628

Une nouvelle adresse ? N'oubliez pas Santé Sécurité + !

Nom : _____ Fonction : _____

Établissement ou organisme : _____

Nouvelle adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Ancienne adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

LEVAGE ET POINTS D'ANCRAGE :

Attention !

par **Jean Larivière**
Conseiller en prévention, ASFETM



Les apparences, on le sait, sont souvent trompeuses... Ce principe s'est encore vérifié lors d'un accident survenu récemment dans l'un de nos établissements.

L'opération consistait à soulever une remorque de camion, de type plate-forme, utilisée pour le transport de pièces fabriquées par l'établissement. Lorsqu'est venu le moment de l'élinguer, on aurait dû normalement passer les élingues en dessous de la plate-forme, mais, ayant aperçu sur les côtés de la plate-forme, des anneaux de métal qui apparaissaient solidement ancrés sur la structure, on y a fixé les élingues.

Malheureusement, un anneau a cassé, l'élingue a été projetée et un travailleur fut blessé. Même si ces anneaux avaient l'air solidement fixés à la plate-forme, ils n'étaient pas conçus pour la soulever. Ils servent plutôt à fixer les sangles qui arriment les charges sur la plate-forme. Des responsables d'établissements nous ont rapporté que cette pratique est pourtant courante...

Alors, attention ! Avant d'utiliser une fixation (anneau, crochet, oeillet ou autre) sur une pièce pour la soulever, il faut s'assurer de la raison d'être de ce point d'ancrage. Sur une remorque ou un camion, un point d'ancrage peut servir pour tirer le véhicule ou attacher

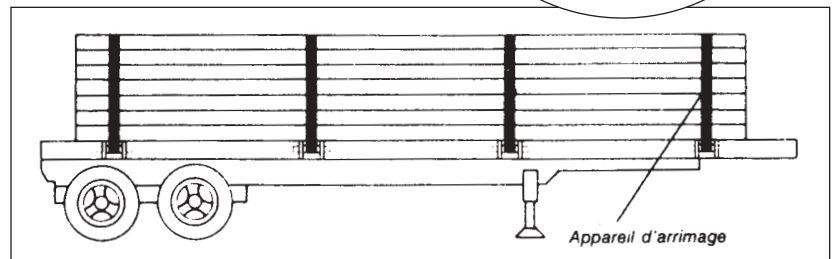
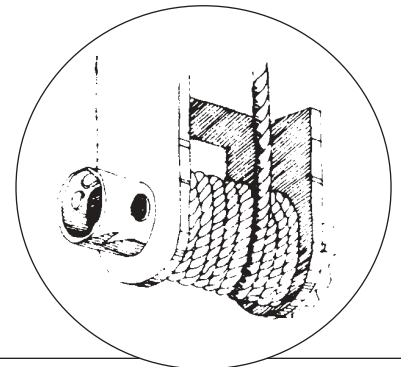
les charges, mais pas nécessairement pour soulever le véhicule lui-même. Il faut donc vérifier auprès du manufacturier pour connaître l'usage et la capacité de résistance de ces points d'ancrage.

Recommandation aux établissements et pour les camionneurs

Vérifier auprès du fabricant l'usage et la capacité de résistance de ces points d'ancrage et l'inscrire bien en vue.

Recommandation aux fabricants de remorques et équipement semblable

Identifier l'usage et la capacité de charge de ces points d'ancrage.



Attention ! Les anneaux et treuils d'arrimage ne sont pas conçus pour soulever la remorque.

INFO RÉGLEMENTATION SST

Voici les plus récentes législations et réglementations en matière de santé sécurité du travail

Entrée en vigueur	Description	Gazette officielle
25 mars 2000	Règlement sur les règles de preuve, de procédure et de pratique de la Commission des lésions professionnelles (Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles)	15 mars 2000, No.11 Décret 203-2000 du 1 ^{er} mars 2000
20 décembre 1999	Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité au travail, notamment pour permettre au président du Conseil du trésor de nommer un observateur auprès du conseil d'administration de la CSST.	12 janvier 2000, No.2
	Projet de règlement Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, notamment pour préciser les règles de sécurité s'appliquant en diverses situations; prévoir l'ajout d'une nouvelle section concernant la protection contre les chutes de même que de nouvelles exigences concernant les planchers d'échafaudage; préconiser l'installation d'équipements de protection en situation de surcharge et de palan fermé sur les grues mobiles; et harmoniser certaines normes avec celles prévues dans le Code national du bâtiment.	5 avril 2000, No.14



VENTE • SERVICE 24h

- ✓ EXTINCTEURS PORTATIFS
- ✓ ÉCLAIRAGE D'URGENCE
- ✓ BOYAUX INCENDIE
- ✓ SYSTÈME AUTOMATIQUE D'EXTINCTION
- ✓ SYSTÈME FIXE CO2 / HALON 1301
- ✓ SYSTÈME DE GICLEURS
- ✓ RÉSEAU D'ALARME INCENDIE
- ✓ ÉVALUATION COMPLÈTE DU BÂTIMENT
- ✓ FORMATION SUR L'UTILISATION D'EXTINCTEURS PORTATIFS, BOYAUX STATIONNAIRES
- ✓ PLAN D'ÉVACUATION
- ✓ GAMME COMPLÈTE D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

(514) 593-6666
service@pyrospec.com

(514) 593-6666
service@pyrospec.com

DÉLÉGUÉ(S) À L'ASFETM 2000-2001

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

Délégués	Siège	Employeur
SYNDICAT NATIONAL DE L'AUTOMOBILE, DE L'AÉROSPATIALE, DU TRANSPORT ET DES AUTRES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU CANADA (TCA-Canada-FTQ)		
Alain Rajotte	S-1	Thermo AES
André Gendron	S-2	TCA-Québec
Raynald Plante	S-3	Pratt & Whitney Canada
Pierre Allard	S-4	Honeywell
Carmelo Fredeling	S-5	Honeywell
Réginald Michaud	S-6	Honeywell
Marc Lafresnaye	S-7	Prévost Car Inc.
René Poulin	S-8	Prévost Car Inc.
Réjean Dubé	S-9	Nova Bus Corp.
Denis Bolduc	S-10	Nova Bus Corp.
Stéphane Langdeau	S-11	Pratt & Whitney Canada
Daniel Demers	S-12	Pratt & Whitney Canada
Michel Ricard	S-13	General Motors du Canada
Jean-Claude Meilleur	S-14	General Motors du Canada
René Marcil	S-15	Alstom Canada Inc.
Gilles Côté	S-16	Paccar
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEURS DE L'AÉRONAUTIQUE (AIMTA-FTQ)		
Michel Bergeron	S-17	Bombardier Services Inc.
Claude Aubry	S-18	Bombardier Aéronautique Inc.
Dominic Bélanger	S-19	Bombardier Aéronautique Inc.
Yvon Paiement	S-20	Bombardier Aéronautique Inc.
Gérard T. Simon	S-21	Bombardier Aéronautique Inc.
Claude Boisvert	S-22	Bombardier Aéronautique Inc.
Michel Lauzon	S-23	Bombardier Aéronautique Inc.
Gérard Mayrand	S-24	Rolls Royce Canada Ltée
Daniel Vaillancourt	S-25	Bombardier Aéronautique Inc.
Daniel Arsénault	S-26	Rolls Royce Canada Ltée
Ghislain Tremblay	S-27	Rolls Royce Canada Ltée
SYNDICAT DES MÉTALLOS (MUA-FTQ)		
Alain Poirier	S-28	MUA
Sylvain Tremblay	S-29	MUA
Éric Messina	S-30	Tremcar Inc.
Bertrand Jarry	S-31	Manac Inc.
Marcel Sasseville	S-32	MUA
Sylvain Lecours	S-33	Denharco Inc.
Stéphane Murray	S-34	Machineries Tenco Ltée
René Sorel	S-35	Komatsu International
FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE (CSN)		
Richard Gauvin	S-36	Industries Davie Inc.
Bernard Demers	S-37	Industries Davie Inc.
Gilles Côté	S-38	Industries Davie Inc.
Michel Bouchard	S-39	Industries Davie Inc.
Paul-André Brulotte	S-40	Industries Davie Inc.
Mario Lévesque	S-41	Bombardier Inc. (La Pocatière)
Jean-Pierre Tremblay	S-42	Secrétaire Fédération
Louis Pelchat	S-43	Industries Davie Inc. (Sécurité)
Jean-Claude Labonté	S-44	Alstom Canada Inc.
Mario Cournoyer	S-45	Alstom Canada Inc.
FÉDÉRATION DÉMOCRATIQUE DE LA MÉTALLURGIE, DES MINES ET DES PRODUITS CHIMIQUES (CSD)		
Sylvain de Repentigny	S-46	Héroux Inc.
Mario Lorrain	S-47	Héroux Inc.
Yves Truchon	S-48	Blanchard Ness Ltée
Jean-René Morissette	S-49	Héroux Inc.
	S-5	

REPRÉSENTANTS PATRONAUX

Délégués	Siège	Employeur
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENT DU CANADA (AMMEC)		
Ronald Hébert	E-1	Alstom Canada Inc.
Mahmoud Samné	E-2	RDP Marathon Inc.
Pierre Cloutier	E-3	H. Fontaine Ltée
Maurice Rancourt	E-4	Atlas Copco Canada Inc.
	E-5	
	E-6	
Danièle Labrecque	E-7	A.B.B. Séchage industriel
Léo Caron	E-8	Atlas Copco Canada Inc.
Bernard Hébert	E-9	Peacock Inc.
Francine Genest	E-10	Valmet Ltée
ASSOCIATION DES INDUSTRIES AÉROSPATIALES DU CANADA (AIAC)		
Alex C. Émile	E-11	Pratt & Whitney Canada
Paul Corbin	E-12	Pratt & Whitney Canada
Luc Lafrenière	E-13	Pratt & Whitney Canada
Diane Potvin	E-14	Pratt & Whitney Canada
Carol-Ann Forrest	E-15	Pratt & Whitney Canada
Michaela Ilie	E-16	Pratt & Whitney Canada
Jean-Rémy Lavoie	E-17	Pratt & Whitney Canada
Nathalie Dubois	E-18	Pratt & Whitney Canada
André Hébert	E-19	Pratt & Whitney Canada
Alain Aubin	E-20	Messier-Dowty Inc.
Martin Thériault	E-21	Bell Helicopter Textron
Marc Lanthier	E-22	Honeywell
Gilles Loyer	E-23	Honeywell
Jocelyne Brunelle	E-24	G.E. Canada Moteurs d'avions
Charles Larocque	E-25	Bell Helicopter Textron
Denis Martel	E-26	Bell Helicopter Textron
Christian Fratelli	E-27	Bell Helicopter Textron
Yves Legault	E-28	Bombardier Aéronautique Inc.
Yves Hamelin	E-29	Bombardier Aéronautique Inc.
Karen Ward	E-30	Bombardier Aéronautique Inc.
Marie-Josée Lemieux	E-31	Bombardier Aéronautique Inc.
Marie Pelletier	E-32	Bombardier Aéronautique Inc.
Carl Woychuk	E-33	Bombardier Aéronautique Inc.
Claude Dumas	E-34	Honeywell
Linda Lessard	E-35	Rolls Royce Canada Ltée
Alain Houle	E-36	Rolls Royce Canada Ltée
Jacques Grignon	E-37	Rolls Royce Canada Ltée
Maurice Ste-Marie	E-38	Rolls Royce Canada Ltée
Lucie Giguère	E-47	Aérospatiale Hochelaga Inc.
Alain Laliberté	E-48	Bombardier Centre de finition
Jean-François Dubé	E-49	Bombardier Centre de finition
Robert Champagne	E-50	Bombardier Centre de finition
ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION NAVALE DU CANADA (ACNC)		
	E-39	
	E-40	
Richard Martel	E-41	Industries Davie Inc.
	E-42	
	E-43	
Jean-Guy L'Hebreaux	E-44	Industries Davie Inc.
	E-45	
	E-46	

LE BRUIT EST-IL LA SEULE CAUSE DE SURDITÉ AU TRAVAIL?

par **Waguih Geadah**, M.Sc.A., M.A.P.
Ingénieur/coordonnateur, ASFETM



On sait tous que nous devenons un peu dur d'oreille en vieillissant. On sait aussi que l'exposition au bruit finit par causer une perte auditive. Mais depuis une quinzaine d'années, des recherches suggèrent que l'exposition à certains produits chimiques pourrait avoir le même effet. Il semble aussi y avoir un effet de synergie entre l'exposition au bruit et aux produits chimiques, qui fait que cette exposition combinée peut causer une perte auditive plus grande que le total des deux expositions simples.

Quelle est l'importance de la perte auditive causée par l'exposition aux produits chimiques ? Les études ne s'accordent pas encore là-dessus. Une étude¹ montre que les travailleurs exposés à un mélange de solvants (dont le toluène) dans l'air ambiant, sans être exposés au bruit, ont un peu plus de risque d'atteinte auditive que ceux exposés au bruit sans être exposés aux

solvants. C'est d'autant plus inquiétant que le niveau d'exposition aux solvants qui causerait cette atteinte auditive, n'est pas très élevé, dépassant la norme permise pour huit heures de près de 10% en moyenne. Ceux qui ont suivi notre session de formation sur le SIMDUT, savent toutefois que l'intoxication au toluène peut se faire par voie cutanée aussi bien que par voie respiratoire. Il est donc possible que le toluène présent chez les travailleurs de l'étude ait emprunté plus d'une voie d'entrée. D'ailleurs, une seconde étude du même auteur² montre une atteinte auditive directement proportionnelle à l'intoxication par le toluène, mesuré directement dans l'urine cette fois. Curieusement, une revue de littérature³ (qui comprenait les études précitées) concluait que les pertes auditives dues à l'exposition aux solvants sont plus petites que celles dues à l'âge et à l'exposition au bruit. Bien entendu, toutes ces conclusions doivent être nuancées en

prenant en ligne de compte les niveaux d'exposition (tant au bruit qu'aux solvants) et la nature des produits chimiques. En attendant un consensus, trois remarques s'imposent :

- 1) pour expliquer une perte auditive constatée chez un travailleur, on devrait rechercher les épisodes d'exposition aux produits chimiques, en plus de l'exposition au bruit ;
- 2) toujours respecter les normes d'exposition réglementaires non seulement au bruit, mais aussi aux produits chimiques ;
- 3) contrôler toutes les « portes d'entrée » des produits chimiques dans le corps humain : peau, nez, bouche, yeux, etc.

La prévention est, encore ici, de mise!

¹ *Effects of occupational exposure to organic solvents and noise on hearing*, Morata, T.C. et al., Scand J Work Environ Health, 1993.

² *Toluene-induced hearing loss among rotogravure printing workers*, Morata, T. C. et al., Scand J Work Environ Health, 1997.

³ *Noise is not the only problem*, Sass-Kortsak A., OHS Canada, 1997.

Voir aussi : - *Occupational exposure to noise and ototoxic organic solvents*, Morata T. C., Archives of Environmental Health, 1994.
- *Is there an ototraumatic interaction between noise and solvents?*, Harrehard I., Axelsson A., Scand Audiol., 1984.

LA VERSION FRANÇAISE D'UN RÈGLEMENT OU D'UNE LOI DU QUÉBEC A-T-ELLE TOUJOURS PRÉSÉANCE SUR LA VERSION ANGLAISE?

Voilà une question pertinente, puisque dans le domaine de la santé et sécurité du travail, les règlements québécois utilisent souvent des normes faites par CSA (Canadian Standard Association) et parfois même par NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health, un peu l'équivalent américain de l'IRSST).

Au Québec, lorsqu'un règlement ou une loi est adopté par le Parlement dans les deux langues, on disait que la version française primait. C'est ce que nous disions aussi dans un article publié en décembre 1996 dans Santé Sécurité +¹. Or, cela vient d'être remis en question par un jugement de la Cour supérieure², où le juge Orville Frenette a statué que « ... selon la Loi constitutionnelle de 1867, les lois du Québec et du Canada doivent être imprimées dans les deux langues, anglaise et française, et l'usage des deux langues est garanti sans primauté de l'une sur l'autre (...). Ce qui est encore plus à ce point ici est la reconnaissance de la valeur juridique des deux langues ». Le juge Frenette a même ajouté

qu'il était tout à fait « inapproprié » d'interpréter la loi en donnant préséance à une version plutôt qu'à une autre. Dans le cas jugé ici, cela a pu avantager un citoyen poursuivi par l'État.

Que se passerait-il si la même situation survenait concernant une loi ou un règlement sur la santé et la sécurité du travail ? Une des deux versions serait peut-être plus exigeante pour l'employeur, mais en même temps possiblement plus « sécuritaire » pour les travailleurs. S'il s'agit de la CSST qui poursuit un employeur, peut-être que la Cour pencherait pour la version qui avantage la partie défenderesse, c'est-à-dire l'employeur. Mais peut-être aussi que la Cour considérerait que la CSST, en demandant l'application de la version la plus exigeante pour l'employeur, se trouverait à avantager les travailleurs qui seraient alors mieux protégés. On voit ainsi qu'il ne convient pas présentement de présumer de rien en ces matières.

Quoiqu'il en soit, si on revient à l'objet de notre article de décembre 1996, qui portait sur la possibilité d'utiliser un compresseur commun à la fois pour l'air respirable et pour les outils, la recommandation que l'ASFETM faisait à l'employeur était de ne pas utiliser le même compresseur à la fois pour l'air respirable et les outils. De plus, dans le même numéro, nous avons fait état que notre Comité paritaire sur la réglementation s'était prononcé en faveur d'amender le règlement pour y insérer des dispositions claires qui élimineraient ainsi l'ambiguïté entre la version française de la norme ACNOR Z-180.1-1978 et la version anglaise de la même norme. Aujourd'hui, à la lumière de ce jugement, cette recommandation de notre Comité apparaît encore plus pertinente ! À suivre... (W.G.)

¹ Voir : *L'air respirable : le filtre, la pompe et le règlement*, par Waguih Geadah, Santé Sécurité +, Vol. 13, No.3, Décembre 1996.

² *Patricia Peters c. Ville de Gatineau*, Cour supérieure, District de Hull, 26 avril 2000. Ce jugement peut faire l'objet d'un appel.

Connaissons mieux nos responsables en prévention !

TF Encapsulation Inc. est une jeune entreprise située à Magog, oeuvrant dans le domaine de l'encapsulation de vitres pour automobiles. Deux cent quarante personnes y travaillent.



Pascale Désautels

À l'emploi de **TF Encapsulation Inc.**, depuis deux ans maintenant, **Pascale Désautels** occupe le poste d'analyste aux ressources humaines. Elle y est aussi la responsable SST.

Coprésidente patronale d'un comité SST* des plus actifs, elle nous rapporte plusieurs réalisations récentes en matière de santé sécurité du travail. Ainsi, une nouvelle politique de protection oculaire a été instaurée à l'usine. Ceci a permis de renforcer les avantages de cette protection par rapport aux inconvénients causés par le port de lunettes.

Autre réalisation : la production d'un manuel de sécurité destiné à tous les employés. Toutes les procédures et politiques de l'entreprise y sont clairement inscrites, incluant la sécurité dans les bureaux.

Denise Cyr, opératrice de robot, est à l'emploi de **TF Encapsulation Inc.** depuis trois ans maintenant ; mais c'est depuis deux ans qu'elle s'implique plus activement en santé sécurité du travail.

Membre syndical du comité SST, Denise Cyr travaille en étroite collaboration avec Mme Désautels. Rencontres et discussions sont régulièrement prévues pour, notamment, procéder à l'analyse des accidents et incidents et faire les recommandations qui s'imposent. On prend ainsi action le plus rapidement possible pour corriger les situations. Ici, l'efficacité est au programme !

Un programme de mesures d'urgence est aussi en cours d'élaboration. Déjà, 25 employés ont été formés sur l'utilisation sécuritaire des extincteurs.

Le SIMDUT a aussi fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, tous les travailleurs de l'entreprise ont reçu, en novembre 1998, la formation de base leur enseignant l'utilisation sécuritaire des matières dangereuses, notamment par une bonne compréhension des étiquettes et fiches signalétiques des produits contrôlés utilisés dans leur milieu de travail. Plus encore, Mme Désautels est elle-même certifiée formateur SIMDUT, pouvant ainsi assurer une mise à jour régulière de la formation. Au cours de cette année, un rappel sera donc offert aux travailleurs déjà formés et la formation des nouveaux employés sera aussi assurée.

De plus, Mme Désautels siège au Comité d'ergonomie participative où divers projets de réorganisation des postes et outils de travail sont réalisés.

En compagnie d'un autre membre du comité SST, Mme Cyr est aussi chargée de la tournée d'inspection de l'usine, effectuée à tous les mois, laquelle permet d'identifier les risques et situations dangereuses. Dans cette usine de construction récente (environ 4 ans), où le personnel est jeune (moyenne d'âge de 27 ans), on a d'abord dû voir à la mise en place de procédures de travail sécuritaire. La sensibilisation des travailleurs demeure une préoccupation du comité SST qui constate d'ailleurs un intérêt croissant pour la santé sécurité.



Denise Cyr

Les employés de TF Encapsulation Inc. sont représentés par le Syndicat des Métallos (FTQ), section locale 9414-55.

* Outre Mmes Désautels et Cyr, les autres membres du comité SST de l'entreprise sont : **Daniel Cloutier** et **Roch Lacroix** (représentants patronaux) et **Carole Brodeur** (représentante syndicale); **Jocelyne Pinsince** assure la précieuse tâche du secrétariat.

Conseil d'administration de l'ASFETM 2000-2001



DE GAUCHE À DROITE

Assis : Claude Boisvert (trésorier), Léo Caron (coprésident patronal), Adolphe Roy (directeur général), Alain Poirier (coprésident syndical), Marie-Josée Lemieux.

Debout : Linda Lessard, Jean-Pierre Tremblay, André Hébert, Ronald Hébert, Yves Hamelin, Charles Larocque, Alex C. Émile, Mario Lévesque, Ghislain Tremblay, Jean-Guy L'Hebreaux, Richard Martel, Sylvain Tremblay, André Gendron, Raynald Plante.

N'apparaît pas sur la photo : Sylvain de Repentigny.